

Entretien droit de passage

Par valenza, le 25/01/2012 à 14:05

Bonjour,

Je possède une maison avec 3 appartements dont l'accès se fait par un chemin privé avec droit de passage.

Sur ce chemin se trouvent 3 villas : celle des propriètaires du chemin, la mienne et celle d'un voisin au dessus de la mienne.

Ce voisin désire faire bétonner ou goudronner le chemin. D'après lui les propriètaires seraient OK.

Nous dans la manière on est OK mais il nous a informé que le partage devait se faire en 5 et non en 3 car nous possédons 3 appartements dans notre villa.

Est-ce vrai ou est-ce le nombre de villas à prendre en compte dans le partage des frais ? Par avance merci de vos réponses

Cordialement

Mme VALENZA